



REMAUFENS INFOS

DECEMBRE 2014 **COMMUNE DE REMAUFENS**



Principales informations

Depuis mai 2014, le Conseil communal a :

- Reçu de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) les informations concernant les conséquences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. La première conséquence du nouveau droit fédéral est l'application, dès le 1^{er} mai 2014, d'un moratoire sur les zones à bâtir. Toute extension de zone à bâtir ne pourra être approuvée qu'à certaines conditions. Les installations solaires sont dispensées de l'obligation de permis de construire mais les projets devront être annoncés à l'autorité compétente déterminée par le canton.
- Accepté la demande de M. Python, professeur émérite de l'Université de Fribourg, de pouvoir consulter les archives communales, principalement les procès-verbaux des séances pour une recherche historique sur le placement des enfants en familles d'accueil. L'article complet de Mme Rebecca Crettaz, historienne, sur l'assistance publique à Remaufens entre 1862 et 1930 est disponible sur notre site internet (www.remaufens.ch / Commune / Historique) et des copies peuvent être obtenues à l'Administration. Nous félicitons Mme Crettaz pour son travail.
- Ecrit à M. Maurice Ropraz, Conseiller d'Etat, afin d'étudier la possibilité d'intégration de notre Commune dans le réseau Mobilis, comme certaines communes voisines. En effet, notre Commune est également limitrophe avec la commune d'Oron, où se trouve la gare de Palézieux.



- Préavisé favorablement l'engagement de Mme Mandy Disière et M. Frédéric Chassot pour les postes d'enseignants primaires. Le Conseil communal leur souhaite plein succès dans leur activité.
 - Organisé une manifestation pour fêter le 1'000^{ème} habitant de la Commune en date du 8 juin dernier. Le Conseil communal remercie tous les participants à cette journée festive.
 - Pris acte de l'approbation de la modification de notre PAL concernant certaines parcelles entre la Route du Crage et la Route du Tatreil. Il faut relever que cette demande datait de décembre 2009.
 - Pris acte de l'approbation du plan d'aménagement de détail "Es Clos" par la DAEC.
 - Signé la convention intercommunale concernant le financement des EMS du District.
 - Préavisé favorablement l'engagement de Mme Angélique Charrière pour le poste d'enseignante enfantine et de Mme Stéphanie Brändle pour le poste d'enseignante primaire à 40 %. Le Conseil communal souhaite plein succès à ces deux enseignantes.
 - Remercié Mmes Annelise Nicolet et Liliane Genoud lors de la clôture de l'année scolaire en juillet dernier pour leur engagement au service des élèves de notre village. Le Conseil communal leur réitère ses vœux de bonheur et de santé pour l'avenir.
 - Décidé que les frais liés aux actes notariés nécessaires à la constitution de servitude pour les places d'abris de protection civile seront à la charge des propriétaires.
-

Principales informations (suite)

- Reçu l'information de l'établissement d'assurance des animaux de rente Sanima, qu'un nouveau centre collecteur pour l'élimination des cadavres d'animaux est entré en fonction depuis le 14 juillet à La Joux.
- Pris acte de l'entrée en vigueur de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPNat) en date du 1^{er} juillet 2014. Toute atteinte à un boisement hors-forêt protégé nécessite une dérogation à la disposition de protection.
- Félicité Mme Aurélie Fontaine pour sa brillante réussite aux examens du module 3 du diplôme de cadre en administration communale. Ce module est relatif à la protection de l'enfant et l'adulte et aide sociale - contrôle des habitants et sécurité publique - constructions, aménagement du territoire, environnement, équipements et déchets.
- Étudié et validé l'avant-projet du bureau MGI concernant la réalisation de trottoirs le long des Routes du Crage et Villageoise. Les dossiers sont actuellement de retour après leur passage dans les différents services cantonaux. Une séance d'information sera organisée en janvier. Ensuite, le Conseil communal prendra contact avec les différents propriétaires concernés.
- Participé au vernissage du concours d'architecture pour l'assainissement de l'ancien bâtiment du Cycle d'orientation et la construction de nouveaux bâtiments.
- Donné à la société ATAG AG les adresses des ménages de notre village afin qu'elle puisse envoyer des comprimés d'iodure de potassium à chaque habitant.
- Participé à la cérémonie de la première pierre des travaux de rénovation de la Maison St-Joseph à Châtel-St-Denis.



- Pris acte de l'emménagement des résidents et du personnel du Châtelet dans les locaux de l'ancien hôpital durant la rénovation du bâtiment à Attalens.
 - Décidé de se retirer, ainsi que les autres Communes de la Basse Veveyse, du projet de réalisation d'une piscine sur le territoire de la commune d'Oron.
 - Participé à la manifestation organisée à l'occasion de la Bénichon par le Groupe Animation Villageoise. Le Conseil communal les félicite pour cette organisation qui fait vivre une tradition fribourgeoise.
 - Pris connaissance de l'information de l'ECAB qui, en raison des mauvaises conditions météorologiques de cet été, subventionne à 50 % l'achat de sondes pour le fourrage.
 - Participé avec la commission scolaire et les responsables d'établissement à une séance de présentation des travaux du groupe de travail ayant planché sur l'avenir des cercles scolaires des communes d'Attalens, Granges, Bossonnens et Remaufens. Un travail similaire se réalise actuellement entre notre Commune et celle de Châtel-St-Denis.
 - Participé avec la commission de l'énergie à un atelier d'expériences sur la planification énergétique pour les communes organisé par la Région Glâne-Veveyse.
 - Participé à la traditionnelle vendange du vignoble de la Cure d'Attalens.
 - Adjugé les travaux pour paver l'accès au cimetière à l'entreprise R. Emonet SA.
 - Pris acte de l'information de l'HFR que le service des urgences de Riaz devrait mieux répondre aux besoins croissants de la population du Sud fribourgeois. Dès 2015, une filière de prise en charge rapide permettra de séparer les cas légers des urgences graves.
-

Principales informations (suite)

- Pris acte de la démission de M. André Tâche du poste d'employé communal de la déchetterie pour la fin de cette année. Le Conseil communal le remercie chaleureusement pour son engagement durant toutes ces années.
- Pris acte de la démission de M. André Déglise de la commission de l'énergie. Le Conseil communal le remercie sincèrement pour son engagement et a nommé M. Bertrand Aeby pour le remplacer. Nous lui souhaitons plein succès dans l'exercice de cette fonction.
- Pris acte de la demande de collaboration, dans le cadre du programme de mesures structurelles, du Service cantonal des contributions. Cela consiste à contrôler les personnes physiques qui résident dans notre Commune durant la semaine sans y payer d'impôts.
- Informé les parents des élèves de 3H et 4H de l'arrêt maladie de leur enseignante Mme Patricia Jaquier. Le Conseil communal lui souhaite ses vœux de bon rétablissement.
- Baptisé "Chemin des Clos" le nouveau tracé routier qui se trouvera entre les Routes du Crage, Villageoise et du Tatrel.
- Décidé de suivre le processus Cité de l'énergie pour établir notre plan communal des énergies.
- Décidé d'octroyer le droit de cité communal à Mme Delphine Carrascosa.
- Pris note de la taxation de l'ECAB suite à l'estimation du collège et des bâtiments adjacents.
- Engagé Mme Renée Genoud à la demande, en soutien du personnel administratif durant la convalescence de M. René Tâche. Le Conseil communal lui souhaite un bon rétablissement.
- Pris part à la soirée organisée à l'occasion de l'élection de la personnalité 2014 du journal Le Messenger.
- Reçu le rapport du bureau Ribì concernant une éventuelle mise en commun des canalisations de transport des eaux depuis Mology jusqu'à notre réservoir du Mont avec la commune de Châtel-St-Denis et l'AVGG.

90 ans en 2014

**Nous félicitons Madame Marguerite PACHOUD
qui a fêté ses 90 ans le 25 août dernier.**

**A cette occasion et en collaboration avec le Conseil de Paroisse,
le Conseil communal lui a remis un présent.**



Nous lui souhaitons nos meilleurs vœux de bonheur et santé pour la suite.

Calendrier des votations 2015

Votations fédérales les 8 mars, 14 juin, 18 octobre et 29 novembre 2015.

Il est si facile de voter

Pour le vote anticipé, l'enveloppe, munie de votre signature manuscrite, doit parvenir au Secrétariat communal ou être déposée dans la boîte aux lettres au plus tard jusqu'à 10h00 le dimanche du scrutin. Pour le vote par correspondance, veuillez biffer votre adresse qui doit cependant rester lisible.

Le bureau de vote est ouvert le dimanche du scrutin entre 11h00 et 12h00.



Ecoles

Organisation des classes 2014-2015

1H et 2H	Angélique Charrière
1H et 2H	Pauline Torche et Mireille Pauchard
3H et 4H	Patricia Jaquier
4H et 5H	Stéphanie Kneuss et Stéphanie Brändle
6H	Gaëlle Mele
7H et 8H	Mandy Disière
7H et 8H	Frédéric Chassot



Vacances de Noël du lundi 22 décembre 2014 au vendredi 2 janvier 2015.
Vacances de Carnaval du lundi 16 février au vendredi 20 février 2015.
Vacances de Pâques du lundi 3 avril au vendredi 17 avril 2015.
L'année scolaire 2014-2015 se terminera le vendredi 3 juillet 2015.
L'année scolaire 2015-2016 débutera le jeudi 27 août 2015.



Le Conseil communal rappelle qu'il est strictement interdit de s'arrêter le long de la route devant le bâtiment scolaire pour y déposer les enfants. La police effectuera des contrôles.



Cambriolages



Simulez une PRESENCE !

**Allumez une LUMIERE
avec minuterie !**

Signalez tout COMPORTEMENT SUSPECT au 117 !

Votre Police

Atelier Jeunesse Veveyse

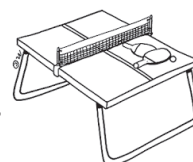
L'Atelier Jeunesse de la Veveyse (AJV) est un lieu de rencontre et d'animations, ouvert à tous les jeunes du District de la 7H à la fin du Cycle d'Orientation. L'accueil libre et les activités s'insèrent dans le temps de loisirs du mercredi au samedi et pendant les vacances scolaires.

L'AJV propose des activités récréatives, sportives, créatives (ateliers, cours) et organise des camps et weekends.



La gestion du local est sous la responsabilité d'animateurs socioculturels, dans un cadre défini par un règlement, sans alcool et sans fumée.

L'inscription est obligatoire et permet l'obtention d'une carte d'accès qui donne droit à l'utilisation du local et de son matériel (jeux, billard, baby-foot, ping-pong, ordinateurs...) ainsi qu'à des prix sur les activités extérieures et les camps.



L'AJV fonctionne par le financement des Communes, par des dons et par les cotisations de l'association. Les personnes souhaitant soutenir le travail auprès des jeunes peuvent devenir membre en payant une cotisation de Fr. 30.— par année.

Infos et programmes
www.atelier-jeunesse.ch

Atelier Jeunesse de la Veveyse
Place d'Armes 5
1618 Châtel-St-Denis
079 409 87 57



Astuces énergétiques

Nous mettons gratuitement à votre disposition, durant 1 mois, un appareil de mesure de la consommation des appareils électriques !

(le nombre d'appareils est limité)



Vous pouvez ainsi contrôler la consommation en watts et en francs de vos appareils électriques, électroniques et ménagers, et le cas échéant, les remplacer par des appareils moins gourmands en énergie !



Tout savoir sur les économies d'électricité

www.off-fr.ch



CAMPAGNE
CANTONALE
D'ÉCONOMIE
D'ÉLECTRICITÉ



ÉTAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH

Avis aux propriétaires de chiens

Une circulaire « Avis aux propriétaires de chiens » est disponible à l'Administration communale et sur notre site internet : [www.remaufens.ch / Vie Locale / Animaux / Chiens](http://www.remaufens.ch/VieLocale/Animaux/Chiens).



Elle contient toutes les informations nécessaires sur l'autorisation de détention, l'identification obligatoire et la formation pour les détenteurs de chiens. Vous y trouverez également quelques principes figurant dans la loi d'application du code pénal et la loi sur la détention des chiens.

Vente de sapins de Noël

Cette année, vous avez la possibilité d'acheter votre sapin de Noël le

Samedi 13 décembre 2014 dès 13h00
dans le cadre du Marché de Noël
à la salle polyvalente de l'école à Bossonnens



Divers

Ouverture de la déchetterie	Secrétariat communal
du 16 octobre au 14 avril	mardi de 13 h 00 à 17 h 00
mercredi de 13 h 30 à 15 h 00	mercredi de 17 h 00 à 18 h 30
et de 17 h 30 à 18 h 30	vendredi de 13 h 00 à 17 h 00
samedi de 10 h 00 à 12 h 00	fermé du 22 décembre au 2 janvier

Le Conseil communal tient à remercier toutes celles et ceux qui ont donné de leur temps et leur compétence pour la bonne marche de notre communauté en 2014 et vous souhaite de

Joyeuses fêtes et

une Bonne Année 2015



